

« TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » (Karl Marx)

Lutte ouvrière

Île de La Réunion

Bi-mensuel de Lutte ouvrière N° 201 UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Supplément au journal Lutte ouvrière N° 3025 - Prix : 1€

Incendies, pénuries d'eau

La planète malade du capitalisme

Une nouvelle attaque du
gouvernement contre les
travailleurs de l'énergie

Page 8

Agriculture,
filère canne

Pages 9 et 10

Airbus Espagne
Des travailleurs déterminés

Page 12

7 juillet 2026

Ceux qui dirigent la société nous mènent à la catastrophe

En France, les feux de l'été semblent immaîtrisables, comme si notre société était au bout de ses moyens face à une nature déchaînée. Mais c'est faux. Si les pompiers manquent de crédits, si la flotte de Canadairs est vétuste et ridiculement faible, c'est parce que l'État n'a pas jugé nécessaire d'y mettre les moyens. Pourtant, en Gironde, à quelques dizaines de kilomètres des flammes, il y a des usines Dassault où trois avions de chasse Rafale sortent chaque mois des lignes de production. N'aurait-il pas fallu imposer à Dassault de mettre en place une ligne pour des Canadairs ? Mais cela ne lui rapporterait pas assez de bénéfices !

L'impuissance face à ces feux est le fruit d'une société capitaliste incontrôlable et destructrice, car elle est guidée avant tout par la recherche du profit maximum et immédiat pour la grande bourgeoisie.

Les prix des carburants s'enflamment aussi

Un autre incendie nous menace ici, celui des prix des carburants. Le 1er avril, le prix du litre de gasoil et du litre du sans plomb ont augmenté de 52 et de 42 centimes. Malgré une baisse au mois de juillet, les prix sont loin d'être revenus à leur niveau de mars 2026. Pendant ce temps, le groupe TotalEnergies annonce au monde de la finance que ses résultats sont hors normes. Pour le seul premier semestre 2026, il a fait 11,4 milliards d'euros de bénéfices net. Si on compare ces chiffres à ceux de l'an dernier sur la même période, c'est près de 50 % de plus. Sur ces six mois, les prix des carburants ont augmenté de 40 centimes le litre.

Interrogée sur le sujet, la porte-parole du gouvernement, Maud Bregeon, s'est déclarée contre le « Total bashing », comme si elle défendait une victime ! Elle a ajouté : « C'est une chance d'avoir en France un grand énergéticien mondial capable d'assurer notre approvisionnement ». Non seulement, elle cautionne ce racket, mais à l'écouter, il faudrait en plus lui en être reconnaissants ! Ces dirigeants politiques, dès qu'ils sont au gouvernement, défendent inconditionnellement, les capitalistes, aussi riches et parasites soient-ils.

Le pétrole est en hausse à cause de la guerre que mènent les États-Unis contre l'Iran et du blocage du détroit d'Ormuz. Et le blocage d'un autre détroit, celui de Bab-el-Mandeb, par les Houthis du Yémen alliés de l'Iran, pourrait aggraver la situation, en réduisant l'exportation de pétrole, notamment en provenance d'Arabie saoudite. Le PDG de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, a lui-même convenu que la spéculation sur les prix du pétrole suite au conflit au Moyen-Orient était une source considérable de « bons coups » financiers. « Nos activités de trading de pétrole brut et de produits raffinés ont beaucoup de succès », a-t-il avoué !

Le parasitisme des groupes pétroliers

Mais la réalité est aussi que le commerce du pétrole est depuis longtemps dans les mains d'un cartel de trusts pétroliers dont TotalEnergies fait partie et qui a à sa tête les groupes américains Exxon Mobil, Chevron, l'anglo-néerlandais Shell et le britannique BP. Cette position de monopole met ces compagnies en situation de créer elles-mêmes les pénuries ou, en tout cas, de profiter des événements internationaux pour le faire. Leur politique alors peut se résumer ainsi : produire et vendre moins mais beaucoup, beaucoup plus cher.

Et il n'y a pas que le prix de l'essence, ceux des fruits et légumes aussi ont augmenté. Mais les prix de l'énergie sont à la base de l'économie et leur hausse est l'annonce d'une nouvelle hausse pour presque tous les produits et services.

Là encore, ceux qui profitent des augmentations sont les grands groupes en situation de monopole, capables de s'entendre pour avoir une politique de prix concertée, comme les groupes de l'automobile, du transport maritime, de l'acier, de la chimie, de la grande distribution, etc. Les petits commerçants, eux, hésitent à augmenter leurs prix de peur de perdre des clients, et préfèrent parfois rogner sur leur marge au risque d'être poussés à la faillite.

Les travailleurs doivent contrôler l'économie

En bout de chaîne, ceux qui n'ont que leurs bras, leur énergie, leur tête à vendre, c'est-à-dire les travailleurs, paieront, eux, toutes ces hausses de prix par un effondrement de leur pouvoir d'achat. Face à cette menace d'une nouvelle inflation, s'impose une revendication commune à tous : l'augmentation massive des salaires, des retraites et des pensions et leur indexation sur les prix ! Il sera vital aussi d'imposer le contrôle des prix par les travailleurs eux-mêmes.

C'est à nous de contrôler la façon dont cette société est dirigée. Ceux qui nous gouvernent nous mènent à la catastrophe et seule la classe des travailleurs peut les en empêcher.

Budget 2027 : contre les classes populaires

Le gouvernement a présenté les « plafonds de dépense » qu'il veut fixer aux ministères dans le projet de budget 2027.

Les dépenses de l'État augmenteraient de 20 milliards, qui seraient accaparés par l'explosion des intérêts de la dette et du budget militaire.

Quasiment tous les autres ministères verront leur budget stagner bien en dessous de l'inflation, quand ils ne seront pas carrément amputés.

Ainsi, l'enveloppe du ministère du Travail sera diminuée de 2,8 milliards. Comment ? Les dispositifs précis ne sont pas encore arrêtés, mais la cible est connue : les apprentis ou le droit des travailleurs à la formation. En revanche, le Medef s'est félicité d'avoir été entendu concernant les aides à l'embauche des apprentis qui, elles, seront maintenues.

Alors que les épisodes de canicule ont à nouveau montré la misère de l'hôpital, le manque de soignants, de lits, de climatisation, le budget du ministère de la Santé va reculer.

Celui de l'Éducation nationale n'augmentera que de 1,2 %, bien en dessous de l'inflation, avec à la clé, des suppressions de postes et de classes et l'entassement des élèves dans les salles.

Les collectivités territoriales, elles, verront leurs crédits gelés. Elles devront non seulement tailler dans leurs dépenses d'investissement, en établissements scolaires, en équipements culturels, sportifs, mais aussi dans leur fonctionnement quotidien.

Tous les services utiles aux classes populaires et à l'avenir de la société sont touchés. En revanche la pompe à financer la bourgeoisie, ses

yachts et ses châteaux, fonctionne à plein régime.

Le gouvernement parle d'un budget de « sauvegarde républicaine ». Il s'agit du sauvetage des profits des milliardaires alors que leur économie sombre chaque jour davantage. Et il en sera ainsi de chaque budget tant que les travailleurs n'auront pas instauré leur propre république.

- Aides aux patrons
- Intérêts de la dette
- Commandes d'armes



Dette : le parasitisme de la bourgeoisie

Le gouvernement a rendu public le 15 juillet un rapport sur l'état des finances à l'horizon 2030. La dette représenterait plus de 130 % du PIB en 2030.

Selon ce document, 126 milliards d'euros « d'efforts » seraient nécessaires d'ici à 2032 pour stabiliser le taux d'endettement de la France et arrêter l'envolée des intérêts de remboursement de cette dette. Mais, sans surprise, c'est la population que le gouvernement rend responsable de cet endettement pour justifier les sacrifices qu'il voudrait lui imposer.

La dette de l'État ne cesse effectivement d'augmenter : en dix ans, sous les quinquennats de Macron, elle est passée de 2 000 à 3 500 milliards d'euros ! L'État doit emprunter, parce que son budget est en déficit, c'est-à-dire que le montant de ses dépenses dépasse celui de ses recettes. L'État dépense trop. Mais la

question est : au profit de qui ?

Ce sont les capitalistes privés qui bénéficient des 200 à 270 milliards - selon les sources - d'aides publiques et d'exonérations diverses dépensées chaque année. C'est encore le grand patronat qui a bénéficié des milliards que lui a versés l'État durant le Covid, ou depuis le début de la guerre en Ukraine. Ce sont les Dassault, Thales et autres industriels de la guerre qui s'enrichissent en vendant à l'État leurs engins de mort.

Mais il ne faut pas oublier les autres grands bénéficiaires de la dette que sont les banques et les financiers. C'est en effet auprès de ces capitalistes privés que l'État emprunte, et c'est à eux qu'il doit payer des intérêts faramineux. En 2026, l'État français devra verser 74 milliards aux banques pour payer ces intérêts. Ce poste du « service de la dette » est passé devant celui de

l'Éducation nationale.

Ces grandes banques, ces capitalistes qui possèdent des capitaux, prêtent à l'État en bon rentiers, parce que dans cette période de crise, c'est le plus rentable, et le plus sûr. Ils savent que l'État fera tout pour faire payer la population, quitte à démolir complètement l'éducation, la santé, ou les transports publics. Ce système est de plus en plus parasitaire, les travailleurs devront s'en débarrasser.

Sacrifices dus à la crise



Chômage : répartir le travail entre tous, sans diminution de salaire

Au premier trimestre 2026, le taux de chômage localisé a atteint 19 % à La Réunion, contre 16,4 % au trimestre précédent. Il était alors de 8,1 % pour l'ensemble de la France hors Mayotte.

À chaque amélioration temporaire d'un indicateur, les gouvernements affirment que leur politique fonctionne. Mais pour les travailleurs, la réalité est faite d'allers-retours entre chômage, intérim, contrats courts, formations et emplois à temps partiel.

Un travailleur qui obtient un contrat de quelques semaines disparaît temporairement des chiffres. Cela ne signifie pas qu'il a obtenu la stabilité. Les radiations administratives ne créent pas davantage d'emplois.

Elles permettent seulement de réduire artificiellement le nombre de personnes inscrites.

Les jeunes sont particulièrement touchés. Beaucoup enchaînent les candidatures sans réponse, malgré

leurs diplômes. D'autres doivent accepter des horaires morcelés, des salaires faibles et des déplacements coûteux pour conserver un emploi précaire.

Pendant ce temps, les travailleurs en poste subissent les sous-effectif, les heures supplémentaires et

l'augmentation des cadences.

Il faudra imposer de répartir le travail entre tous, sans diminution de salaire, en commençant par interdire les licenciements dans les entreprises qui réalisent des bénéfices.

PROCHAINES RENCONTRES AVEC LES MILITANTS DE LUTTE OUVRIÈRE

PLACE CARRÉ CATHÉDRALE SAINT-DENIS

SAMEDI 8 AOÛT de 16H30 à 18H00

SAMEDI 22 AOÛT de 16H30 à 18H00

Pour nous contacter :

e-mail : contact@lutte-ouvriere-ile-de-la-reunion.org

Impression spéciale *Lutte ouvrière*
Commission paritaire n° 1019C85576
Directeur de publication : Didier Lombard
Tirage : 100 exemplaires
ISSN : 2552-7282

Banques : le vrai visage du capitalisme

Les banques réunionnaises annoncent près de 105 millions d'euros de bénéfices en 2025, soit une hausse de 34,9 % en un an. Un record. Les banques ne connaissent pas la crise, pas comme les familles de travailleurs obligées de compter leurs sous à partir du 15 du mois, de renoncer à se soigner ou à entretenir leur voiture faute d'argent.

Les profits des banques ne sortent pas de nulle part. Les banques les tirent des intérêts sur les crédits, des frais de tenue de compte, des cartes bancaires, des découverts, des rejets de prélèvement et des pénalités imposées à ceux qui ont déjà du mal à vivre.

Un salaire arrive avec quelques jours de retard ? Frais bancaires.

Un prélèvement est rejeté ? Frais bancaires.

Le découvert autorisé est dépassé ? Frais bancaires.

Une famille doit emprunter pour

acheter une voiture ou réparer son logement ? Intérêts bancaires.

Les banques transforment chaque difficulté de la population en source de profit.

Les banques profitent aussi du fait qu'il est aujourd'hui pratiquement impossible de vivre sans compte bancaire. Il en faut un pour recevoir son salaire, toucher ses prestations, payer son loyer ou régler ses factures.

Lorsqu'un travailleur ne peut plus payer, on saisit son compte, son salaire ou ses biens. Lorsque les

banques rencontrent des difficultés, les pouvoirs publics interviennent pour les sauver.

Leurs pertes sont supportées par la collectivité, mais leurs profits restent privés.

Comme le dit l'Internationale, le chant des travailleurs :

« Les rois de la mine et du rail,
Ont-ils jamais fait autre chose, que

dévaliser le travail ?

Dans les coffres-forts de la bande, Ce qu'il a créé s'est fondu ».

Oui c'est dans les banques qu'on retrouve tous les milliards tirés de l'exploitation des travailleurs. Cet argent leur appartient. Pour les récupérer et en profiter, les travailleurs devront exproprier les banques pour n'en faire qu'une, placée sous leur contrôle.



Grandes fortunes : la dure vie des riches

Comme tous les ans, le magazine *Challenges* publie son classement des 500 plus importantes fortunes professionnelles de France. Malgré une richesse globale en baisse – on parle tout de même de 1 076 milliards d'euros pour l'ensemble des 500 premiers, contre 1 129 milliards l'année dernière –, le nombre des milliardaires et la barre d'entrée dans le classement sont en hausse.

La richesse de ces dynasties – car il s'agit bien de dynasties capitalistes – s'étale à longueur de pages dans ce magazine qui leur voue une admiration sans borne. Entre les reportages sur les châteaux en bord de Loire, les hôtels particuliers à Paris, les montres de luxe à plusieurs millions et les Rolls Royce au toit étoilé, on aperçoit les visages des grandes familles bourgeoises qui tiennent l'économie entre leurs mains : on connaît Bernard Arnault, repassé premier du classement après s'être fait

voler la vedette l'année dernière par la famille détentrice d'Hermès, mais on connaît moins les visages des Bouygues, des Dassault, des Saadé.

Leurs fortunes sont insolentes : alors qu'il fallait 100 millions d'euros pour entrer au classement en 2016, il faut aujourd'hui le double pour être au dernier rang. Il faut dire tout de même que les riches ont aussi leurs problèmes, et on peut voir aussi les familles s'entredéchirer autour de ces héritages à plusieurs milliards, ou comment les patriarches poussent leurs enfants à la tête des différentes entreprises de leurs empires.

Bien sûr, les scrupuleux journalistes de *Challenges* – qui appartient, heureux hasard, à LVMH, et donc à Bernard Arnault – ne font pas de reportages sur les petites mains ouvrières qui fabriquent les sacs en crocodile Hermès ou les Rafale de Dassault. Les milliards accumulés par ces parasites ne sortent pourtant

pas de nulle part : ils sont le produit de l'exploitation de millions de travailleurs sur toute la planète, des licenciements et de la spéculation. Qu'on ne vienne pas nous dire ensuite que c'est la meilleure des sociétés possibles.



Bernard Arnault : fraudeur récidiviste

L'administration fiscale a demandé au milliardaire du luxe, Bernard Arnault, de régler 22,5 millions d'euros d'impôts impayés.

Somme dérisoire quand on sait qu'il s'agit d'une des plus grosses fortunes de la planète, dont le magot dépasse les 130 milliards d'euros.

Bernard Arnault est accusé d'avoir masqué certains de ses revenus à l'aide d'un montage financier s'appuyant sur plusieurs sociétés belges. Mais c'est une longue histoire et il faut rappeler qu'il y a environ 15 ans, en 2012, Bernard Arnault avait menacé de prendre la nationalité belge, après l'élection de François Hollande à la présidence de la République. En campagne, ce dernier avait déclaré « *mon ennemi, c'est la finance* », et le milliardaire lui répondait ainsi du tac au tac.

Ce n'est pas qu'Arnault craignait Hollande, loin de là. Les milliardaires comme lui savent très bien à quoi s'en tenir en ce qui concerne les

fanfaronnades des politiciens. Mais ils savent aussi faire de la politique. Pour Arnault, c'était une occasion de dire aux travailleurs ayant voté Hollande et croyant, ne serait-ce qu'un peu à ses promesses : « Si vous pensez me faire payer, ne rêvez pas, je pars et j'emmène toute ma richesse avec moi. » Douze ans plus tard, Arnault annonça qu'il renonçait à son exil fiscal en Belgique, après un accord avec le fisc français. Ce semblant de renoncement était lui aussi une mise en scène, comme pour dire : « Si vous êtes raisonnables, je daigne revenir. »

Ce que montre ce dernier épisode du redressement fiscal est que, nationalité belge ou pas, Arnault a placé une bonne partie de sa fortune en Belgique. En réalité, comme ses congénères de la grande bourgeoisie, il a trouvé depuis très longtemps les moyens d'échapper à l'impôt.

C'est une leçon pour ceux qui pensent qu'« il ne faut pas faire fuir les riches », alors que, d'une certaine manière, ils ont déjà fui. Leur capital

et les actes de propriété de leurs entreprises sont depuis belle lurette en grande partie dans des paradis fiscaux, aux quatre coins du monde. Ce qu'ils ne peuvent pas cacher dans des banques suisses ou des paradis fiscaux, ce sont les usines, les moyens de production, et c'est justement l'essentiel. Les travailleurs, le jour où ils sauront le décider, pourront mettre la main dessus pour les faire fonctionner dans l'intérêt général. Les Bernard Arnault n'auront alors entre leurs mains que des bouts de papier en guise de titres de propriété qui ne correspondront plus à aucune réalité.



Le capitaliste du rhum autorisé à polluer

Pendant plusieurs années, la Distillerie de Savanna a rejeté dans le milieu marin des vinasses qui ne respectaient pas les normes environnementales. Malgré une mise en demeure de la préfecture dès 2020, les rejets ont continué.

Une expertise de l'Ifremer a pourtant confirmé une perturbation réelle du milieu marin. La pollution n'était donc ni imaginaire ni seulement éventuelle : elle était avérée.

Mais la Distillerie de Savanna n'aura pas à répondre publiquement de ses actes devant un tribunal pénal. Le 20 juillet, le tribunal judiciaire de Saint-Pierre a validé une convention conclue entre l'entreprise et le parquet. En échange du paiement d'une amende et de la promesse de se mettre enfin aux normes, la distillerie pourra échapper aux poursuites.

Elle devra payer une amende de 150 000 euros et abandonner les 664 564 euros saisis au cours de la

procédure. Elle disposera ensuite de trois années pour installer son système de traitement et filtrer

l'ensemble de ses vinasses.

Pendant que l'État mène la vie dure aux propriétaires de petites cylindrées thermiques des milieux populaires, il laisse les industriels du pétrole, de la chimie, du plastique et les alcooliers polluer la planète en grand.

Bras-Fusil : un logement social toujours dégradé depuis Garance

Plus d'un an après le passage du cyclone Garance, une locataire d'un logement social situé à Bras-Fusil attend toujours la réparation complète de son habitation.

La toiture de l'immeuble a été endommagée. Les infiltrations d'eau ont fait pourrir les plaques de placoplâtre situées sous la toiture en tôle. Une partie de ces plaques est déjà tombée à l'intérieur du logement. L'humidité a également fortement dégradé les murs et les plafonds.

Ces dégâts sont réels et visibles. Ils ont été constatés directement et photographiés. Malgré plusieurs courriers adressés au bailleur, les tra-

vaux nécessaires n'ont toujours pas été réalisés dans des conditions permettant de protéger la locataire et ses enfants.

La locataire a été informée le vendredi 17 juillet 2026 que les travaux commenceraient dès le lendemain, samedi 18 juillet, et se poursuivraient le dimanche 19 juillet. Il faut enlever et remplacer les plaques de placoplâtre pourries et tombées sous la toiture, traiter les conséquences des infiltrations et de l'humidité, puis repeindre le logement. Tous ces travaux auraient dû être planifiés longtemps à l'avance, la locataire concernée aurait dû être relogée temporairement pendant leur

déroulement, mais le bailleur n'a eu cure de sa situation. Il lui impose de quitter les lieux sans avoir le temps de se retourner pour trouver un autre toit.

Ceux qui affichent leur mépris pour les locataires, ajouté à leur incompétence, sèment les graines de la colère dont ils récolteront les fruits un jour ou l'autre !



Incendies : plus c'est gros, plus ça passe

Face aux incendies qui ravagent la France, le gouvernement prétend qu'il est irréprochable et que les services de lutte contre les feux sont suffisamment équipés.

Pour tenter de faire taire les critiques, le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez a déclaré le 20 juillet que la situation était « exceptionnelle » : un été chaud et sec, on n'avait jamais vu ça !

Les allégations du ministre sont mises à mal par un rapport corédigé par deux députés LFI et PS. Celui-ci dénonce les économies imposées à la Direction générale de la sécurité civile et la gestion des crises par le

gouvernement de Gabriel Attal.

Après les mégafeux de l'été 2022, Macron avait promis le renouvellement de la flotte de douze Canadair, et l'achat de quatre Canadair supplémentaires d'ici 2027. Mais quatre ans plus tard, la France n'a toujours pas plus de Canadair. Sur les douze théoriquement disponibles, deux sont d'ailleurs en maintenance. Il faut dire qu'en 2024, deux ans après ces incendies, Attal signait un décret annulant 10 milliards d'euros de dépenses publiques. Pendant que l'État versait 52 milliards d'euros aux banques au titre du service de la dette, la Sécurité civile voyait son budget amputé de 50 millions. Finalement seuls

deux Canadair sur les quatre promis ont été commandés à ce moment-là. Pour autant, ils n'arriveront qu'en 2028.

Après le 4 juin, le gouvernement vient de commander les deux supplémentaires qu'il avait annulés en 2024. Si la commande va jusqu'au bout, il y aura donc bien quatre appareils en plus, mais seulement en 2032.

« Nous avons une suffisance de moyens », a pourtant prétendu Laurent Nuñez contre toute évidence. On peut effectivement reconnaître au gouvernement une bonne dose de suffisance. Pour les moyens, il faudra repasser.

Réseaux sociaux : miroir de la société

Le Parlement a adopté, mardi 21 juillet, l'interdiction des réseaux sociaux aux jeunes de moins de 15 ans. La mesure devrait être suivie de l'interdiction des téléphones portables dans les lycées à la rentrée de septembre.

Dans un discours en juin 2026, Macron avait affirmé qu'il s'agissait pour lui de protéger les jeunes de ces réseaux sociaux, évoquant la souffrance, la solitude et les complexes générés par les plateformes. Ces problèmes sont indiscutables, mais il faut tout de même tout le mépris d'un président et d'un gouvernement au service des plus riches pour prétendre se préoccuper de la santé des jeunes. Gouvernement après gouvernement, année après année, ils ont fermé les postes de psychologues scolaires, sans parler des infirmières, des médecins, qui pourraient repérer

les addictions, avec qui enfants et adolescents pourraient échanger. Les budgets sociaux, qui permettent de faire fonctionner des maisons de quartier, de maintenir des clubs de sport à bas coût dans les quartiers, etc., bref, d'établir des liens sociaux qui n'ont rien de virtuel, sont en baisse constante. Quant à la violence à laquelle les jeunes sont exposés sur les réseaux sociaux, elle ne semble pas gêner le président lorsqu'il propose de les entraîner à la guerre à travers des stages avec l'armée et des formations.

La violence, le sexisme, le racisme, l'individualisme, le culte de la beauté ou de l'argent-roi... sont autant d'idées qui pourrissent les relations sociales des jeunes et des moins jeunes, qu'ils soient accros aux réseaux sociaux ou non. Car ces idées réactionnaires ne se retrouvent pas uniquement sur Snapchat ou

TikTok : elles imprègnent toute la société capitaliste. Les plateformes obéissent, comme le reste de l'économie, à la loi du profit, et ne reculent devant rien, pas même devant le jeune âge de leurs utilisateurs, pour vendre leurs produits, placer leurs publicités, et rendre accro leur public.

L'interdiction des réseaux sociaux a en fait peu de chances d'être réellement suivie d'effets, car les jeunes ont déjà trouvé des moyens de contourner les barrières mises en place. En Australie, où la mesure est déjà appliquée depuis quelques mois, des parents ont dû remuer ciel et terre pour faire fermer le compte que leurs adolescents avaient réussi à ouvrir après l'interdiction.

Alors contre les violences de ce monde, les jeunes n'auront qu'une seule solution efficace : le changer !

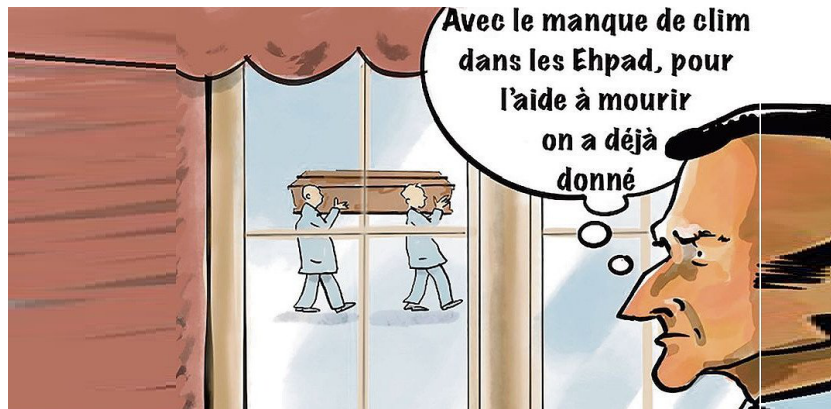
Aide à mourir : un droit toujours sous condition

Le 15 juillet, après des années de tergiversations et de reports, l'Assemblée nationale a adopté en lecture définitive une loi créant un droit à l'aide à mourir.

Malgré de nombreuses restrictions, celle-ci permettra aux malades atteints d'une « affection grave et incurable » en phase terminale de pouvoir mettre fin à leurs jours. Elle ne sera accessible qu'aux patients capables de manifester leur volonté « de façon libre et éclairée », et dont la maladie occasionne une souffrance insupportable.

Pourtant certains députés et politiciens continuent à s'y opposer, souvent au nom de principes religieux. Macron lui-même ne s'est résolu à faire passer cette loi qu'à la toute fin de son deuxième mandat, et après avoir complaisamment consulté diverses sommités ecclésiastiques, jusqu'au pape en personne.

Ceux qui s'y opposent, qui ont déposé un recours au Conseil constitutionnel, réclament une clause de conscience exonérant des établissements entiers de pratiquer cette aide



à mourir. Ces messieurs prétendent agir au nom de la « dignité de la personne humaine ». Bruno Retailleau a quant à lui déploré : « *Ce n'est pas une loi de fraternité, c'est plutôt une loi d'abandon.* » Ces politiciens réactionnaires sont les premiers à applaudir les mesures qui saccagent le système de santé, qui s'attaquent aux travailleurs immigrés, ou qui visent à augmenter les budgets militaires. Que de choses contradictoires avec la dignité de la personne humaine !

Cette loi est une avancée pour les patients concernés et pour leur entourage, c'est un soulagement. Mais elle reste d'une immense hypocrisie.

D'abord parce qu'il est proclamé haut et fort que les patients en phase terminale doivent pouvoir accéder aux soins palliatifs. Aujourd'hui moins de la moitié de ces malades peuvent le faire. Vingt départements n'ont aucune unité de soins palliatifs et il n'existait, en 2024, que 7 500 lits de ce type. Alors quand le gouvernement promet une augmentation de 60 % de leurs moyens, au moment où tous les budgets pour la santé sont attaqués, qui peut croire un tel mensonge ?

Les conditions réservées aux malades en fin de vie illustrent l'incapacité de cette société à permettre une mort dans la dignité.

À Saint-Joseph, les élèves du primaire victimes de l'austérité gouvernementale

Dans cette ville, suite à la réduction du nombre de PEC et à la baisse de leur financement par l'état le nombre d'emplois aidés attribué à la commune passera à 32 à la rentrée prochaine alors qu'il était de 400 en 2025 !

Comment avec si peu de travailleurs assurer toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement des écoles : l'accompagnement quotidien des écoliers, la restauration, les garderies, les activités périscolaires le mercredi et les centres de loisirs ? C'est impossible.

Alors une fois de plus, le gouvernement de la bourgeoisie choisit de réduire drastiquement les dépenses de l'état dans les écoles publiques, celles fréquentées avant tout par les familles des milieux populaires.

Ces familles n'ont pas les moyens financiers de compenser comme les familles aisées les manquements de l'école par des soutiens personnalisés à leurs enfants, d'inscrire leurs enfants dans des clubs sportifs ou culturels privés pratiquant des tarifs prohibitifs.

C'est aux familles pauvres et à leurs enfants que Macron et son gouvernement s'en prennent aujourd'hui.

Mais le maire de gauche de Saint-Joseph ne trouve rien de mieux à faire que d'accompagner la politique de ces derniers en réduisant les activités scolaires au lieu d'appeler la population à s'y opposer. Les parents concernés ne doivent dès lors compter que sur eux-mêmes pour organiser la riposte !

Une nouvelle attaque du gouvernement contre les travailleurs de l'énergie

Il y a quatre vingt ans, le 22 avril 1946, le gouvernement nationalisait le gaz et l'électricité. Les travailleurs de ces secteurs étaient régis par un statut unique, mettant ainsi fin à une myriade de contrats de travail tous différents les uns des autres. Ce statut, dit des IEG (pour Industries Electriques et Gazières) instituait un certain nombre de dispositions favorables aux travailleurs de l'énergie (grille unique des salaires, protection sociale, activités sociales et tarifs préférentiels pour le gaz et l'électricité, dits « tarifs agents » en son article 28).

C'est ce « tarif agent » que la Cour des Comptes exige de remettre en cause au prétexte que cela reviendrait trop cher aux entreprises EDF, Engie et consorts et « fausse la transparence budgétaire et crée une charge indirecte supportée par les consommateurs via les tarifs régulés ».

Ce n'est pas la première fois que les travailleurs de l'énergie sont confrontés à ce type d'attaque contre leur pouvoir d'achat. Car oui, la remise en cause de leur tarif agent reviendrait à diminuer leurs salaires !

La Cour des Comptes qui se fait aujourd'hui la porte parole de la bourgeoisie qui en veut toujours plus se garde bien de s'en prendre aux directions qui se sont succédées à la



Grève centrale thermique du Port en septembre 2025

tête d'EDF et lui ont fait perdre des dizaines de milliards d'euros dans la spéculation, l'achat et la revente à perte d'entreprises étrangères et les cadeaux faits à ses concurrents du privé.

De cette politique les travailleurs de l'énergie ne sont pas responsables.

EDF a imposé ces dernières années à la population une augmentation de 40 % de ses tarifs aux ménages pour compenser les effets délétères de sa politique erratique sans que la Cour des Comptes n'y trouve à redire, et elle a fait en 2025 au niveau mondial 8,4 milliards de profits. Une marge qui devrait profiter aux consommateurs sous forme de baisse des prix de l'électricité.

Les travailleurs d'EDF, d'Albio-

ma, d'Engie et de bien d'autres entreprises produisent des énergies sans lesquelles ni l'économie, ni la société ne pourraient fonctionner. Ils ne volent personne.

Ceux qui les attaquent aujourd'hui savent parfaitement qu'ils auront fort affaire en s'en prenant à eux. Ceux qui l'ont tenté avant eux se sont retrouvés face à un mur de près de 100 % de grévistes. C'est peut-être ce qui attend Amélie de Montchalin, l'ex-ministre de l'Action et des Comptes Publics de Macron, recyclée depuis février 2026 à la tête de la Cour des Comptes, et sa clique le 15 septembre prochain jour de grève annoncé par les syndicats de l'énergie en réponse à cette nouvelle provocation !

Cliniques privées : mêmes malades, mêmes métiers, mais pas les mêmes salaires

À partir du 20 avril 2026, les salariés des cliniques privées de La Réunion ont été appelés à une grève illimitée par plusieurs organisations syndicales, dont la CGTR. Ils dénonçaient notamment des salaires insuffisants et un manque de reconnaissance. Des représentants des salariés indiquaient que certaines grilles conventionnelles démarraient à un niveau inférieur au SMIC et que les mesures proposées ne garantissaient aucune augmentation générale des salaires.

Infirmiers, aides-soignants, agents de service, personnels administratifs et techniques prennent en charge les mêmes malades que

dans le secteur public. Ils exercent des métiers indispensables, avec des horaires difficiles, du travail de nuit, le week-end et les jours fériés.

Pourtant, les salariés du privé doivent constamment se battre pour obtenir la reconnaissance de leurs qualifications, des effectifs suffisants et des augmentations de salaire. Leur travail est considéré comme un coût qu'il faudrait réduire, alors qu'il constitue la base même du fonctionnement des établissements.

Les groupes propriétaires de cliniques bénéficient pourtant largement de l'argent de la Sécurité sociale et des financements publics. Cet argent devrait servir en priorité aux soins, aux embauches et aux

salaires, non à rémunérer les actionnaires.

Le mouvement d'avril a permis d'imposer la reprise de discussions, mais cela est loin de régler les revendications de travailleurs du secteur privé de la santé.

Et puis, la santé ne devrait pas être un marché où règne la loi de la concurrence et du moins disant social.

Qu'ils travaillent dans le public ou dans le privé, tous les personnels doivent obtenir les mêmes droits, des salaires alignés sur les conditions les plus favorables et des effectifs correspondant aux besoins des patients.

Chambre d'agriculture : la période de vaches maigres continue pour les salariés...

Mardi 21 juillet, s'est tenue la session plénière de la Chambre d'agriculture qui y a présenté son budget rectificatif.

Son président s'est félicité de ce budget « positif malgré les difficultés ».

Un budget à minima dans lequel il n'est pas question d'augmentation de salaires ni même de moyens

matériels supplémentaires. Car sous prétexte d'une dette de 5 millions d'euros à combler, les salaires sont bloqués depuis 2023, le point d'indice salarial a été diminué de 14 %, un plan de compression des effectifs de 45 agents sur 6 ans a été décidé en 2025, le nombre de véhicules de service a baissé drastiquement, etc.

En décembre 2023, les salariés de la Chambre s'étaient mobilisés pendant une semaine pour exiger la hausse de la valeur du point salarial. Ils savent donc ce qu'il y a lieu de préparer pour obtenir l'amélioration de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de travail.

Filière canne : l'État arbitre ?

À l'issue de cette session, Olivier Fontaine le président de la Chambre dirigée la FDSEA, a déclaré qu'une mission d'expertise sera menée à partir du mois de septembre par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pour faire la lumière sur la formation des prix dans la filière canne à sucre et l'utilisation de subventions publiques, notamment les 38 millions versés annuellement par l'État à Tereos depuis 2017 pour compenser une supposée perte financière due à la fin de quotas sucriers en Europe. Pour Olivier Fontaine, l'objectif de cette expertise

est de « mieux répartir la richesse de la canne aux planteurs » et de « mieux utiliser les fonds publics ».

Mais il y a planteurs et planteurs.

En effet, si les petits planteurs de cannes peinent de plus en plus à joindre les deux bouts, voire arrêtent d'exploiter car étranglés par les dettes, les gros planteurs n'ont pas à se plaindre et profitent grandement des mannes l'État et de l'Europe (Feader) par millions.

Quant à l'usiner Tereos, il cumule les fonds européens (Feder et Feader), les aides de l'État et les profits qu'il tire directement de la transformation de la canne achetée aux agriculteurs.

Cette multinationale, comme toutes les autres, tient sa position de force grâce au soutien continu de l'État. Faire mine de l'ignorer ne rend pas plus fort.



Début de campagne perturbée

Mercredi 22 juillet, un groupe de planteurs emmenés par les syndicats UPNA et CGPER ont bloqué la réception des cannes à l'usine de Bois Rouge à Saint-André. Dans leur ligne de mire, le système de rémunération défini par Tereos.

En effet, ces planteurs se plaignent qu'en cette début de campagne, les taux de richesse en sucre déterminée par les centres techniques sont trop bas.

Or, Tereos se base notamment sur cette richesse pour calculer le prix de la tonne de canne qui sera versé aux planteurs.

Par ailleurs, à chaque campagne Tereos fait des avances sur la trésorerie aux planteurs sur la base d'un taux de sucre de 11,75. Or, certains planteurs, dont les cannes livrées ont une richesse inférieure à ce taux, se retrouvent parfois à devoir de l'argent à l'usine en fin de campagne.

C'est le cas cette année à cause de la mauvaise récolte de l'année dernière.

La CGPER et l'UPNA réclamant que chaque planteur puisse connaître précisément le montant qu'il doit rembourser Tereos s'est engagé à informer individuellement les plan-

teurs du montant restant dû avant de commencer les prélèvements des échantillons sur les plateformes de réception.

Cette réponse de l'usinier ne satisfait pas le représentant de l'UPNA pour qui c'est le système de rémunération de la canne plus que centenaire qui est en cause car s'il existe toujours c'est « parce qu'il profite à l'industriel ».

Le constat est juste, le renversement du système sera l'oeuvre des travailleurs qui créent toute la richesse.

Et les travailleurs ?

Ces guéguerres entre planteurs et usiniers sont éloignées des intérêts et des préoccupations des ouvriers des usines sucrières, des ouvriers agricoles, des employés des centres techniques ou encore ceux de la Chambre d'agriculture.

Les discussions et arrangements entre les uns et les autres ne feront pas gagner un centime sur les salaires des travailleurs sans qui il n'y aurait pas de richesses créées.

Ce sont les travailleurs qui plantent, qui coupent, qui analysent, qui transportent, qui transforment la canne. Ce sont eux qui conseillent,

qui forment les agriculteurs, etc. Sans eux, rien ne fonctionne.

Pourtant, à entendre planteurs et usiniers, la filière canne se résume à eux seuls.

Les travailleurs aussi ont leurs besoins et leurs revendications : des meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, un départ à la retraite plus tôt, etc.

Les travailleurs doivent se faire entendre !



Grève des ouvriers de Bois Rouge en septembre 2025

Après Garance : les agriculteurs ne peuvent pas vivre de promesses

Plus d'un an après le passage du cyclone Garance du 28 février 2025, de nouvelles décisions d'indemnisation agricole continuaient encore d'être publiées en juillet 2026. Un arrêté supplémentaire a notamment été publié dans le recueil administratif du 16 juillet.

Pour les petits agriculteurs, les dégâts ont pourtant été immédiats : productions détruites, arbres abîmés, serres arrachées, clôtures à remplacer, chemins impraticables et matériel endommagé. Les échéances bancaires, les factures, les cotisations et les dépenses familiales,

elles, n'ont pas attendu.

Après chaque cyclone, les autorités annoncent des enveloppes et des dispositifs d'urgence. Mais pour recevoir une indemnisation, les agriculteurs doivent remplir des dossiers, fournir des justificatifs, faire constater les pertes et attendre les décisions administratives. Certains ne savent même pas précisément à quelle aide ils peuvent prétendre.

Les petits exploitants ne disposent pas de services administratifs ou comptables capables de suivre toutes ces procédures. Ils doivent assurer seuls la remise en état de leur

exploitation tout en cherchant à comprendre des dispositifs souvent complexes.

Les indemnisations devraient être versées rapidement sur la base des pertes constatées, avec des avances suffisantes pour éviter les faillites. Les dettes bancaires et sociales devraient être suspendues pendant la période de reconstruction.

Ce sont les agriculteurs et leurs salariés qui assurent une partie de l'alimentation de la population. Leur survie ne devrait pas dépendre de mois d'attente ni d'annonces gouvernementales successives.

Derichebourg : la force des travailleurs, c'est la grève !



Depuis le 13 juillet, 90 % des travailleurs de l'entreprise Derichebourg sont en grève pour obtenir une prime de partage de la valeur. Leur direction qui amasse depuis des années des millions de profits grâce à leur travail de ramassage des déchets refuse d'augmenter leurs sa-

laire. Elle économise sur tout : le personnel qui se retrouve en nombre si insuffisant qu'elle est obligé d'embaucher des intermittents pour effectuer les tournées de ramassage, sur un matériel roulant en mauvais état mettant la sécurité des employés et de la population en danger.

« Ca fait trois ans qu'on n'a pas eu d'augmentation, on a fait des cyclones, etc. C'est pour cela que demain le mouvement est reconduit. On en a assez de s'entendre dire non par la direction à notre revendication ! », voilà ce que déclarait un gréviste vendredi 17 juillet avant que la grève ne soit reconduite les jours d'après. Le 20 juillet, les déchets de Saint Joseph, Petite Ile et Saint Pierre n'étaient plus ramassés depuis une semaine.

Derichebourg est connu pour être un profiteur de première, mais il n'est rien sans ses travailleurs. Les grévistes, quelle que soit l'issue de leur combat, lui in administrent aujourd'hui la leçon !

Soliha liquidée : salariés licenciés et familles abandonnées dans l'incertitude

Le 13 juillet, le tribunal judiciaire de Saint-Denis a prononcé la liquidation de Soliha Réunion. Après 48 années d'activité dans l'amélioration de l'habitat, l'association doit fermer définitivement ses portes. Ses 18 derniers salariés sont licenciés.

Ces travailleurs assuraient pourtant une mission indispensable. Soliha accompagnait notamment des familles modestes pour rénover des logements dégradés, remettre aux normes des installations électriques ou sanitaires et adapter les habitations aux personnes âgées ou handicapées.

La liquidation a laissé de nombreuses familles dans l'inquiétude. Certaines attendaient depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, des travaux nécessaires à leur sécuri-

té ou à leur autonomie.

Le Département et l'État annoncent qu'une centaine de dossiers seraient finalement transférés vers d'autres opérateurs et que les chantiers concernés seraient maintenus. Mais ils se gardent bien de donner des dates précises pour la réalisation des travaux attendus !

Quant aux 18 salariés, on leur parle de reclassement et de possibilités de candidater auprès du Département ou de nouveaux opérateurs. Mais pouvoir déposer une candidature ne garantit ni un emploi, ni le maintien du salaire, ni la reprise de l'ancienneté.

Si les dossiers doivent être repris, les compétences des salariés de Soliha restent donc indispensables. Il n'y a aucune raison de licencier ceux qui connaissent les familles, les logements, les artisans et les procédures

de financement.

Tous les chantiers engagés doivent être terminés. Les salariés doivent être repris collectivement, avec leur ancienneté et sans perte de salaire. Les travailleurs et les familles populaires ne doivent pas payer le prix d'une faillite et d'une gabegie dont ils ne sont pas responsables !



AIRBUS ESPAGNE

Des grévistes déterminés

Jeudi 16 juillet, 4 000 grévistes de l'usine d'Airbus de Getafe, dans la banlieue de Madrid, ont manifesté depuis l'usine jusqu'au centre-ville, marquant ainsi leur détermination à continuer la grève commencée le 1er juillet.

En juin, le PDG Guillaume Faury, dans un courrier plein de mépris adressé à l'ensemble des salariés en quatre langues différentes, confirmait la réduction du télétravail à une journée par semaine. Cette énième attaque des conditions de travail avait conduit à des débrayages dans plusieurs usines en France. En Espagne, elle a été la goutte de trop.

Plusieurs dizaines de « cols blancs » ont insisté, pendant une semaine, auprès de tous les syndicats pour qu'ils appellent à la grève. SI-PA, le syndicat majoritaire à Getafe, a finalement organisé une assemblée générale (AG) où 2 000 travailleurs ont voté la grève du 1er au 31 juillet. Les grévistes réclament au moins 18 % d'augmentation de salaire, l'in-

dexation des salaires sur l'inflation et 40 % de télétravail.

Les discussions à 2 000 grévistes étant difficiles, ils ont créé plusieurs commissions de travail se réunissant publiquement, tous les jours, à partir de 6 heures et jusqu'à l'assemblée générale où les orientations sont votées.

Un comité de grève composé de deux représentants par syndicat pro-grève et de deux représentants de travailleurs hors syndicat a aussi été constitué. Ce comité est dédié à la négociation avec la direction. Les deux représentants sans mandats syndicaux, imposés par la mobilisation à la direction, ont pour mission d'observer les discussions et de s'assurer du respect des décisions prises en AG. Les grévistes, qui veulent diriger eux-mêmes leur mouvement, ont même installé une banderole sur leur usine pour l'exprimer : « *C'est notre grève, ici les travailleurs décident et les syndicats obéissent.* »

En deux semaines, la grève s'étendue de Getafe aux usines de la

banlieue de Séville, de Cadix, d'Illescas et d'Albacete : ils sont actuellement 6 000 grévistes sur 15 000 travailleurs.

La colère existe partout, en Espagne, en France et dans les autres pays. Les camarades en Espagne ouvrent la voie et leur grève et ses expériences marquent d'ores et déjà les esprits et font évoluer les consciences.



MAURICE

Levée de bouclier contre la réforme des retraites

À Maurice comme bien d'autres pays, le gouvernement voudrait reculer l'âge de la retraite. Il est aujourd'hui de 60 ans, le gouvernement mauricien voudrait le porter à 65 ans.

Les travailleurs qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas continuer à travailler jusqu'à 65 ans verraient le montant de leur retraite diminuer fortement.

Pour promouvoir sa réforme, le gouvernement mauricien s'appuie sur les conclusions d'un rapport du Fond Monétaire International (FMI)

qui reprend les vieilles antiennes sur le vieillissement de la population et la baisse du ratio entre travailleurs et retraités.

Cette logique est impulsée par le patronat qui, pour maintenir l'équilibre financier des caisses de retraite, préconise d'imposer un allongement de la durée de vie au travail plutôt que de prendre sur ses profits.

L'économie mauricienne se porte pourtant plutôt bien pour les capitalistes du textile, du BTP, du tourisme et les banquiers qui font des affaires en or dans ce territoire.

Maurice est d'ailleurs devenue une place financière de premier ordre pour le continent africain.

Et ce serait aux travailleurs de voir leurs conditions de vie se détériorer ?

Plusieurs centaines ont déjà manifesté leur opposition à cette réforme des retraites et l'idée d'une amplification de la riposte fait son chemin parmi les travailleurs qui commencent à parler d'organiser une grève générale pour obliger patronat et gouvernement mauricien avec le FMI à battre en retraite !